

lagaffe / il y a treize années

### [BR 100 suite](#)

- 12.3. Si l'impact touche la zone supérieure, le point supérieur sera attribué.
- 12.4. Tout impact qui élimine la zone « X » sera à noter comme une mouche ou « 10 X » dans le comptage des points.
- 12.5. Si un impact touche la surface, sans que l'on puisse attribuer un point, l'impact est comptabilisé comme un « Zéro ».
- 12.6. Tous les impacts qui touchent la ligne du cadre intérieur ou extérieur des cibles de match seront comptabilisés comme « Zéro ».
- 12.7. S'il y a plus d'impact(s) dans la zone, le point le plus bas sera attribué et une pénalité de 2 points sera déduite. L'autre ou les autres impacts seront comptabilisés comme « Zéro ».
- 12.8. Le score parfait est de 250/250 avec 25X.
13. Classification et départage des ex aequo
- 13.1. Si un ou plusieurs tireurs sont ex æquo, le départage se fera sur le nombre de « 10 X ».
- 13.2. Si après ce décompte, les tireurs ne sont toujours pas départagés, ils seront classés comme ex æquo.
14. Tir(s) croisé(s)
- 14.1. Si un tireur tire dans la cible de son voisin, et qu'il signale immédiatement son erreur, le coup lui sera attribué avec une pénalité de 2 points. L'arbitre annulera le coup sur la cible de match de l'autre compétiteur.
- 14.2. S'il n'est pas possible de déterminer sur la cible l'impact du tir croisé, la plus petite valeur sera attribuée au fautif et une pénalité de 2 points sera déduite. La valeur la plus haute des 2 impacts sera attribuée à l'autre tireur.
15. Les classes et catégories
- 15.1. catégorie « Armes 22 LR » :
- 15.1.1. une carabine 22LR à répétition manuelle,
- 15.1.2. elle doit comporter le logo du fabricant et avoir été fabriquée en 1000 exemplaires minimum,
- 15.1.3. la puissance maximale de la lunette est libre,
- 15.1.4. les systèmes de remise en batterie ne sont pas permis,
- 15.1.5. la crosse doit être en bois, en lamellé collé ou dans un matériau synthétique ou métallique commercialisé par le fabricant de l'arme,
- 15.1.6. aucune matière autocollante ne peut recouvrir la crosse, les parties du fût et de la crosse qui sont en contact avec les supports (sand bags),

- 
- 15.1.7. le poids de la détente est libre,
- 15.1.8. pour les supports se référer au paragraphe 6.6.
- 15.2. catégorie « Armes de chasse » :
- 15.2.1. carabine dont le poids ne peut excéder 4,760 kg (10 ½ lbs), instrument de visée compris,
- 15.2.2. le calibre minimum sera .224, le calibre maximum sera de 8mm (.323),
- 15.2.3. la crosse et le fût auront un profil « chasse », ils pourront être d'origine (bois, lamellé collé) ou modifiée (matériau synthétique),
- 15.2.4. la puissance de la lunette est limitée à 12x,
- 15.2.5. les systèmes de remise en batterie ne sont pas permis,
- 15.2.6. pour les supports se référer au paragraphe 6.6.
- 15.3. catégorie « Armes de match »
- 15.3.1. il n'y a pas de limite de poids pour cette catégorie,

15.3.2.le calibre minimum sera .224, le calibre maximum sera de 8mm (.323),

15.3.3.toutes les modifications et adaptations sont permises,

15.3.4.il n'y a pas de limitation de puissance de la lunette,

15.3.5.les systèmes de remise en batterie ne sont pas permis,

15.3.6.la partie du fût en contact avec le support (sand bag) peut être convexe ou plate, mais avec un maximum de 3 inches (7,62 cm)

pour le fût,

15.3.7.pour les supports se référer au paragraphe 6.6.

15.4. catégorie « Armes militaires »

15.4.1.toutes les armes militaires à verrou ou semi-automatique, dans leur calibre d'origine, avec un montage de lunette original ou une copie,

15.4.2.la lunette aura un grossissement maximum de 6x,

15.4.3.les supports prévus au paragraphe 6.6 sont d'application,

15.4.4.le magasin ou le chargeur sera garni avec un maximum de 5 coups.

16. Disqualification

16.1. La disqualification est automatique lorsque le tireur :

16.1.1.commet une erreur de sécurité

16.1.2.modifie sciemment le grossissement de la lunette en fonction de la règle applicable à la catégorie dans laquelle le compétiteur participe,

16.1.2.modifie durant le match, l'arme initialement classée dans une autre catégorie : alourdir l'arme, ajouter du tape sur la crosse, respect des types d'appui...

16.1.3.est identifié comme avoir été auteur d'un tir croisé, sans en avertir l'arbitre.

16.2. Il sera noté dans le classement : DSQ

=====

17. Annexe(s)

17.1. La cible BR-100 sera du type « Hunter », les zones sont définies comme :

ZONE M 10 9 8 7 6 5 4 3

URL=<http://img297.imageshack.us/i/img040oh.jpg>[/URL]

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a treize années et a été effectuée par lagaffe.

---